

L'écho

d'Argancy



n°111
Septembre
2024



*Lavoir
d'Argancy*

Sommaire

Conseils municipaux	4
Services techniques	7
Emplois d'été	
Travaux	8
Installation de nouveaux bancs	
Nouveau chemin et nouvelle signalisation	
Travaux à la salle des fêtes	
Antenne relais	
Vivre à Argancy	10
Intrusion des gens du voyage	
Communions	
Inauguration de la centrale photovoltaïque	
Les CM2 en visite à la mairie	
Feu de la Saint-Jean	
Inauguration de la fête patronale	
Inauguration du lavoir	
A vos agendas	
Les associations ont la parole	19
35 ans d'Argancy Pétanque	
Sportifs à l'honneur	20
Compétitions et résultats sportifs	
A votre écoute	22
Nuisances sonores liées à certains sports	
Groupe scolaire	23
Les Jeux olympiques expliqués aux enfants	
Cross de l'école	
Rentrée des classes	
Périscolaire CIAS de la Rive droite	28
Don du sang	29
Bibliothèque	30
Fréquentation et animations à venir	
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse	32
Vents d'Est	33
Environnement	34
Protection des hirondelles	
Police municipale mutualisée	35
Rives de Moselle	36
A savoir	38
Géocoeur, le complément des défibrillateurs	
A votre service	41
La mobilité	
Nouvelles installations	41
Urbanisme	42
Etat civil	43
Au programme	44

Panneau Pocket

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

- 1 Téléchargez gratuitement l'application
- 2 Recherchez votre Commune ou votre Code Postal
- 3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Scannez-moi

QR code and app store icons (Play Store, Apple Store, App Gallery)

Illiwap

L'abonnement Illiwap prend fin le 31 décembre 2024. Téléchargez dès à présent l'application Panneau Pocket qui prend le relais.

Edito

La période estivale se termine.

Les diverses associations du village ont excellé dans l'animation de notre commune tout au long de cette période mais l'arrivée des gens du voyage a quelque peu noirci le tableau.

Des aménagements ont été apportés par la commune (merlons en périphérie du complexe base-ball et plots en béton à l'entrée du stade de football) pour protéger les infrastructures et le cadre naturel du village, néanmoins, tous ces efforts semblent inefficaces contre l'installation de cette communauté.

En effet, autorisés par les autorités de l'Etat à s'installer, les gens du voyage (pas moins de 500 personnes sur site) ont totalement endommagé le terrain de football, les abords ont été complètement modifiés à l'aide d'une pelle mécanique pour faciliter le passage de leurs véhicules et tout cela sous l'œil des forces de l'ordre impuissantes.

Nous avons établi un constat d'huissier dès leur départ et une plainte a été déposée en gendarmerie.

Malgré tout, nous ne baissons pas les bras devant ce dossier fort épineux.

Ceci dit et pour rester sur une note positive, quelques mots sur :

Les projets achevés :

- l'installation du city-stade d'Argancy et son accès depuis le parking de l'école;
- l'aire de fitness et de street workout;
- la rénovation du lavoir d'Olgy.

Les projets en cours :

- vidéo surveillance : l'entreprise a été choisie au conseil du 31 juillet, l'installation de 22 caméras sur les 3 villages devrait commencer une fois l'éclairage public remplacé (1^{er} semestre 2025);
- le passage en LED de l'éclairage public devrait débuter le dernier trimestre de cette année ;
- skate-park : début des travaux 2^{ème} quinzaine de septembre ;
- rotations mensuelles vers différents points d'attractivité.

Enfin, permettez-moi de vous souhaiter, à tous, une excellente rentrée 2024.

Anthony Schumacher-Leblanc
Conseiller municipal



Aide à l'association CEVM (Club de l'Est du Véhicule Militaire)

Madame le maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande d'aide pour le 80^e anniversaire de la libération de nos villes et villages de Moselle.

Une quinzaine de véhicules (jeeps, command-car, JMC, etc.) circuleront dans les villages à la rencontre des habitants les 19 et 20 octobre 2024.

L'UNC Vigy en association avec le CEVM, organisatrices de cette animation mémorielle, sollicitent une participation de 300 € aux frais de fonctionnement des véhicules.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'aide ainsi présentée.

Remplacement du parc copieur

Les contrats de location des photocopieurs de l'école primaire, maternelle ainsi que de la mairie arrivant à terme, Valérie Romano, adjointe au maire, présente au conseil municipal les devis suivants :

- Global bureautique de Metz pour un montant de : 37 915,29 € HT
- Scan bureautique de Marly pour un montant de : 35 461,44 € HT

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société Scan bureautique et charge Madame le maire de signer le devis.

Annulation de la délibération sur l'exonération de la taxe foncière pour certains logements

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de retirer la délibération prise le 5 avril dernier, portant sur l'exonération de la taxe foncière pour les logements neufs et les logements faisant l'objet de dépenses de prestations de rénovation énergétique.

En effet, le bureau des finances locales – pôle dotations de la Préfecture de la Moselle - nous indique d'une part que dans le cas de logements neufs, l'exonération s'établit entre 50 % et 100 % de la taxe ce qui n'a pas été établi dans la délibération et que celle-ci ne peut donc être prise en compte en l'état et d'autre part qu'il est prématuré de prendre une délibération concernant les logements anciens (+ 10 ans), délibération que notre commune pourra prendre entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2025.

Pour ces deux motifs, la délibération du 5 avril dernier est retirée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le maire d'en informer le bureau des finances locales de la Préfecture.



Création du syndicat mixte des étangs de Saint-Rémy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de Rives de Moselle pour la création du syndicat mixte des étangs de Saint-Rémy, l'adhésion de l'Eurométropole de Metz et de la communauté de communes Rives de Moselle et les projets de statuts associés,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création et le projet de statuts du futur syndicat mixte des étangs de Saint-Rémy et valide l'adhésion de la communauté de communes Rives de Moselle.

Le conseil municipal charge Madame le maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Rénovation de l'éclairage public à Argancy-Olgy-Rugy



Monsieur Nicolas Frey, adjoint au maire en charge du dossier, expose au conseil municipal le rapport d'analyse des offres émis pour la rénovation de l'éclairage public communal.

• Groupement INEO / SMART TP	398 598,00 €
• CITEOS	443 425,42 €
• UEM	536 056,18 €
• ELRES	447 024,38 €
• SPIE	440 942,30 €

Après avoir entendu les propositions de la commission d'appel d'offres communale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société Ineo/Smart TP et charge Madame le maire de signer le marché retenu.

Travaux de vidéoprotection

Dans le cadre du projet de mise en place d'un dispositif de vidéoprotection, Messieurs Patrick Spirckel et Pascal Etienne, conseillers municipaux en charge du dossier, présentent au conseil municipal les devis suivants :

Société Iris

• Vidéoprotection à Argancy et Olgy	56 713,00 € HT
• Vidéoprotection à Rugy	24 315,00 € HT
Soit un total de :	81 028,00 € HT

Société Axians

• Vidéoprotection sur Argancy et Olgy	98 723,37 € HT
• Vidéoprotection sur Rugy	38 220,83 € HT
Soit un total de :	136 944,20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Société Axians et charge Madame le maire de signer le devis correspondant.



Précision : après avoir minutieusement étudié les deux offres proposées, la Société AXIANS a été retenue car proposant un matériel plus performant, avec la possibilité d'extension du réseau de vidéoprotection dans le futur, ce qui n'était pas le cas de la Société IRIS.

Les services techniques ont la parole

Emplois d'été en juillet et août 2024

Pendant la période estivale, la municipalité recrute des jeunes de 18 à 25 ans. Cet été, 11 jeunes ont postulé. L'objectif est de permettre d'obtenir, pour certains, une première expérience professionnelle.

Cette action permet aussi de soulager les équipes techniques habituelles, qui se retrouvent en effectif réduit pendant les vacances.

Leurs travaux ont pu différer selon les jours : désherbage, débarassage des décharges sauvages qui sont la conséquence de certaines incivilités, entretien des espaces verts, des voiries et maintenance des bâtiments communaux.

Le service ménage qui s'occupe de la propreté des locaux (école, salle des fêtes, salle multi-activités, mairie...) est aussi soulagé par ces renforts.

Cela permet aussi aux jeunes de comprendre le travail d'entretien nécessaire au bien-vivre dans notre beau village.

Cet emploi peut les aider à financer leurs premiers projets comme la première voiture, le permis de conduire, les projets d'études, les vacances et autres. Voici ce qui est souvent exprimé lorsque nous leur demandons un retour sur cette expérience. La diversité des missions proposées, la confiance qui leur est portée par l'équipe habituelle et l'ambiance générale sont aussi souvent évoquées.

Nos recrues prennent conscience du temps et de l'énergie dépensés à désherber ou entretenir le long des propriétés à la place de certains riverains, dont l'arrêté N°46 du 17 octobre 2023 rappelle les devoirs.



L'équipe du mois d'août



L'équipe du mois de juillet

« Le travail épanouit l'homme, forge son caractère, lui donne un but et contribue au progrès de l'humanité. »

Taha-Hassine Ferhat
Auteur

Un nouvel agent au sein des services techniques

Depuis mai 2024, Sébastien a intégré nos services techniques. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel agent qui remplace Johan parti découvrir d'autres horizons bien lointains.

Bienvenue Sébastien !



Installation de nouveaux bancs

Plusieurs bancs sont venus s'ajouter sur la zone sportive, au niveau du lavoir d'Olgy, sur la place Anne de Méjanès où notre tilleul abrite régulièrement des citoyens venus se rencontrer et pourquoi pas, refaire le monde ; on pourrait le baptiser « arbre à palabres » tellement il est plaisant de voir ces personnes rompre, pour certains, leur isolement.



Chemin d'accès du parking de l'école vers le city-stade et la zone sportive

Pour sécuriser nos écoliers qui se rendent du groupe scolaire vers le city-stade et la zone sportive, un nouveau chemin d'accès a été créé.



Nouvelle signalisation

Qui dit lavoir rénové, dit signalisation pour le faire découvrir à tout un chacun.



Salle des fêtes

Réfection du mur de la chaufferie de la salle des fêtes et bandeau de toit.



Implantation d'une antenne relais

Dans notre bulletin N° 109 – page 17, nous vous annonçons l'implantation d'une antenne relais sur notre commune afin d'améliorer la téléphonie mobile. Vous pouvez dorénavant l'apercevoir ; les travaux en cours de finition la rendront tout prochainement opérationnelle.



Des décennies à subir l'intrusion des gens du voyage dans notre commune

Malgré tous les travaux entrepris pour empêcher l'installation illégale de ces communautés sur notre zone sportive et ses alentours et celles qu'aient été les municipalités en place, aucune n'est arrivée à faire cesser ce phénomène grandissant malheureusement.

La municipalité en place aujourd'hui déplore d'avoir à publier une nouvelle tribune sur le sujet des « gens du voyage ».

Une nouvelle fois, le lundi 29 juillet 2024, ce sont plus de 190 caravanes, 400 véhicules en tous genres qui ont fait le forcing pour entrer dans notre commune, n'hésitant pas à bloquer l'autoroute A4, le RD1 et tout notre village.

Une nouvelle fois, nos autorités supérieures ont autorisé cette installation sans que l'on puisse dire ou faire quoique ce soit.

Une nouvelle fois, tout ce qui est en notre pouvoir est fait (plainte à la gendarmerie, alertes de toutes nos instances, des médias, etc.).

Une nouvelle fois, tout comme Argancy, beaucoup de communes environnantes sont touchées : Maizières-lès-Metz, Trémery, Norroy-le-Veneur, Flévy, Vry, Retonfey, Hagondange, Richemont, Semécourt pour ne citer qu'elles... et combien d'autres communes encore puisque le phénomène est national.

Quand cela va-t-il s'arrêter ?

Ces communautés dites « Gens du Voyage » sont de plus en plus nombreuses. C'est le constat qui est fait au fil des années.

TOUTES NOS INSTANCES SUPÉRIEURES SONT ALERTÉES : Préfecture, gendarmerie, communauté de communes Rives de Moselle, député, sénateurs, association des Maires Ruraux... **EN VAIN**, chacun se renvoyant la balle et se retranchant derrière la loi et le fameux « schéma territorial des aires d'accueil des gens du voyage » en cours de révision.

Rives de Moselle ne répondant pas aux exigences du schéma actuel, la Préfecture se retranche derrière ce constat et applique la loi, laquelle stipule :

En cas de non-conformité par les E.P.C.I., en l'occurrence notre communauté de communes, quant aux aires d'accueil, il est impossible d'avoir recours à la procédure administrative d'expulsion. En résumé, le Préfet ne peut pas, par arrêté, ordonner l'expulsion avec le concours de la force publique des gens du voyage d'un terrain occupé illégalement. C'est la loi.



Fort de ce constat, que reste-t-il à la commune comme levier pour agir ?

• Engager une procédure judiciaire devant le tribunal.

Cela suppose de déposer plainte, de faire établir un constat par huissier de l'occupation illégale des lieux, de mandater un avocat pour le dépôt de la procédure devant le tribunal ; une fois que le tribunal a rendu l'ordonnance d'expulsion (à supposer qu'elle soit rendue...) : reprendre un huissier pour faire signifier et exécuter l'ordonnance d'expulsion avec le concours des forces de l'ordre.

Tout ceci a un coût non négligeable et prend généralement le temps du séjour annoncé par les gens du voyage (15 jours à 3 semaines).

La municipalité se trouve donc devant un dilemme : ENGAGER ou PAS ces frais...

Pourquoi ce dilemme ?

En plus des dégâts déjà liés directement à l'intrusion de ces communautés, ces frais viendraient encore s'ajouter aux frais de remise en état des dégradations.

ALORS OUI : à la question légitime de nos habitants :

- Que fait la mairie ?
- Que fait la communauté de communes Rives de Moselle ?
- Que fait le préfet ?
- Que font nos politiques ?

Notre municipalité fait tout ce qui est en son pouvoir, croyez-le bien.

Voici ce qui bloque depuis des années

La première chose : il faudrait que notre communauté de communes soit en règle avec les aires d'accueil et les aires de grand passage de ces communautés. Toutefois, même en règle, il n'est pas certain que le problème soit résolu puisque pour exemple, l'Eurométropole de Metz a vu son aire de Moulins-lès-Metz pouvant accueillir deux cents caravanes, complètement saccagée et donc fermée. De plus et c'est un fait, chaque commune préfère que ces installations illégales se fassent sur la commune voisine.

La deuxième chose : que nos politiques prennent la mesure de ce qui se passe réellement dans nos communes rurales et dans tout le territoire, avec des intrusions massives sous l'œil impuissant de la gendarmerie. Quelle image est renvoyée à nos habitants ? Deux poids, deux mesures ?

La troisième chose : que nos politiques oeuvrent pour faire changer la loi et que lors d'intrusions par destructions des biens d'autrui qui vont générer des frais de remise en état conséquents, nous puissions avoir recours à un fond d'indemnisation pour réparer les dégâts causés par ces installations illégales.

La quatrième chose : que notre gendarmerie et sa hiérarchie, qui sont censées protéger les personnes et les biens, appliquent tout simplement la loi.

La cinquième chose : que les associations des Maires ruraux et des Maires de France, se mobilisent pour faire remonter au plus haut niveau de l'Etat, ce sujet épineux mais récurrent depuis trop longtemps maintenant.



Voilà en substance tout ce qui a été rapporté à toutes nos instances supérieures et représentants de l'Etat.

Sachez simplement que si la loi n'évolue pas, nous risquons de continuer encore et encore A SUBIR, d'autant que le climat actuel au sein de notre gouvernement ne nous laisse augurer que peu d'avancement dans le dossier gens du voyage avant un certain temps.

Nature Argancy

Un collectif « Nature Argancy » initié par un groupe d'habitants de notre commune est en cours de création. Ne soyez pas surpris s'il vous sollicite.

Ce collectif ne pourra qu'appuyer les nombreuses démarches entreprises par la mairie dans cet épineux dossier.

Qui va payer ?

Ce qui est le plus à déplorer dans cette situation, ce sont les importants dégâts causés cette fois-ci sur notre terrain de football dont la remise en état va nécessiter des fonds conséquents que nous ne sommes absolument pas sûrs de récupérer auprès des instances que nous avons sollicitées.

Cela nous désole d'autant plus eu égard à l'investissement des bénévoles et membres de l'US ARGANCY qui subissent de plein fouet ces événements, sans oublier nos agriculteurs impactés eux aussi.

Enfin, et s'il en est encore besoin, sachez chers habitants, que si vous avez des solutions «miracles», n'hésitez pas à pousser la porte de la mairie **car il ne suffit pas de dire, encore faut-il pouvoir le faire!**



Coup de gueule d'une personne qui tenait à ce que nous publiions ses propres observations dans l'Echo d'Argancy au sujet des gens du voyage.

« Mesdames et Messieurs, qui déversez des propos sans connaître le fond du sujet sur les réseaux sociaux (-Tu es d'Argancy- notamment), souvent sous couvert de noms inconnus (c'est plus facile) et qui ne bougez pas... Je vous invite à aller directement sur le camp ; vous saurez sans doute bien mieux que la mairie, gérer la problématique.

Quant aux excréments que vous signalez quotidiennement, allez voir ces gens du voyage et dites leur qu'ils vous incommode et que vous en avez ras le bol ; ce sont des gens comme vous et moi et vous arriverez sans doute là aussi, mieux que votre mairie, à faire bouger les choses.

A BON ENTENDEUR... »

M.A.



20 août 2024

Visite à Argancy du sénateur Michaël Weber suite à notre interpellation sur le sujet des gens du voyage

26 mai 2024

Communions



Dimanche 26 mai, 6 enfants d'Argancy ont célébré leur première communion en l'Eglise Saint Laurent, pendant l'office mené par l'Abbé Martin Pizza.



14 juin 2024

Inauguration de la centrale photovoltaïque sise sur les bans d'Argancy et d'Hauconcourt

Comme évoqué dans nos bulletins 104 et 108, la centrale photovoltaïque qui va produire l'équivalent de la consommation électrique moyenne annuelle d'un peu plus de 4000 foyers, est à présent en fonctionnement. Elle se fonde dans la nature et est un bel exemple de reconversion de friches industrielles.

Etablie sur une surface de 18 ha en bordure de l'A31, cet équipement est capable de générer annuellement plus de 17 GWh d'électricité tout en évitant le rejet de 550 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.



La biodiversité est préservée

Plus de 26 600 panneaux photovoltaïques ont été installés sur des trackers, un système mécanique mobile qui permet aux panneaux de changer leur orientation en suivant la course du soleil, exposant, en permanence, la plus grande surface possible aux rayons solaires.

Au cours du chantier d'installation, les périodes de travaux ont été adaptées aux cycles de vie des espèces et une clôture périphérique permet le passage de la petite faune. Par ailleurs, un entretien adapté de la végétation sous les panneaux a été mis en place.



25 juin 2024

Les élèves de CM2 en visite citoyenne à la mairie

Vêtus de leurs écharpes respectives, Madame le maire, Monsieur Guy Neveux, 1^{er} adjoint, Madame Valérie Romano, 2^e adjointe en charge, entre autres, des affaires scolaires, ont reçu en mairie, Madame Gobet, directrice d'école et ses 18 élèves de CM2.

Après que chacun ait pris place dans la salle du conseil, un quizz sur l'institution animé par Madame le maire a été proposé aux élèves, suivi d'un moment d'échanges. Puis, les élèves divisés en 2 groupes, ont pu visiter les services administratifs de la mairie ; ils n'ont pas été avares de questions montrant par là même, un intérêt certain sur le rôle d'une mairie dans un village.

Le cours moyen 2^e année étant la dernière année de scolarité au sein de notre groupe scolaire pour ces 18 jeunes qui vont, à la rentrée, prendre le chemin du collège, la municipalité a profité de l'occasion pour leur remettre un livre « 1001 questions-réponses » afin qu'ils puissent tester leurs connaissances après leur parcours élémentaire, ainsi qu'une calculatrice.

Cette agréable manifestation s'est clôturée par un goûter, fort apprécié de tous.



18 élèves quittent le groupe scolaire pour rejoindre le collège

Mia Ardrizzini	Cloé Liberti
Zoé Berjotin	Célia Maire
Charlie Chainais	Mathis Marchal
Romy Debin	Sophie Martin
Léo Decamps	Léa Schneider
Dan Desneux	Eliot Schwartz
Keylian Habour Weisse	Camille Vigneulle
Lino Iezzi	Mathilde Villa
Alessio Kocmiel	Mathilde Weyand

La municipalité souhaite une bonne rentrée collégienne à tout ce petit monde !





5 juillet 2024

Feu de la Saint-Jean

Cette fête annuelle, initialement prévue le 29 juin, a dû être reportée au 5 juillet en raison des très mauvaises conditions météorologiques et c'est tant mieux, car le 5 juillet, elle a pu se dérouler normalement. Malgré les quarts de finale de l'Euro 2024 France/Portugal, vous avez été nombreux à vous déplacer pour assister à la mise à feu de l'œuvre éphémère réalisée par les membres bénévoles de l'interassociation.

Il faut toutefois avouer qu'un écran avait été mis en place afin que les plus sportifs ne soient pas lésés et bénéficient ainsi des deux spectacles : celui de la France qui a gagné le match et celui du feu de la Saint-Jean.

Le thème retenu cette année, était bien évidemment, les jeux olympiques et paralympiques puisqu'un siècle après avoir accueilli les jeux olympiques, Paris a été désignée par le CIO, ville hôte des jeux 2024.

Chacun d'entre vous a d'ailleurs pu vibrer du 26 juillet au 11 août 2024 et ensuite du 28 août au 8 septembre, devant les exploits des sportifs internationaux, sans oublier bien sûr les cérémonies d'ouverture et de fermeture des jeux, qui ont été grandioses.



Alors, encore une fois, un grand coup de chapeau à tous ces bénévoles qui ont réalisé les anneaux olympiques et la vasque contenant la flamme olympique lesquels se sont embrasés à la nuit tombée.

27 et 28 juillet 2024

Inauguration de la fête patronale

L'inauguration de la fête patronale a été plutôt bien arrosée !

En tout cas, c'est plein d'enthousiasme qu'elle a été inaugurée à quatre mains cette année.

En effet, après le mot du Président de l'US Argancy destiné à tous les acteurs de cette manifestation, Madame le maire a souhaité passer la parole à Guy Neveux, 1^{er} adjoint, en charge des associations, lequel fait un formidable travail à leur côté au quotidien.

C'est ému qu'il a prononcé quelques mots à leur égard et qu'il a été ovationné par tous, tout comme l'ont été les bénévoles sans qui cette fête ne serait pas ce qu'elle est.

Alors cette année, malgré une météo bien capricieuse, surtout le samedi soir, cette manifestation a été une belle réussite.



Merci à tous les bénévoles, ici réunis avant le coup d'envoi des festivités.

*« Qui dit fête pluvieuse,
Dit fête heureuse ! »*

Poète inconnu



A poil ou à plume, l'oiseau mouillé ne craint plus la pluie !



Inauguration sous le manège des autos-tamponneuses à cause du déluge !

Inauguration du lavoir d'Olgly

Vendredi 6 septembre 2024, le lavoir d'Olgly, après de gros travaux de restauration, a été inauguré devant un public venu en nombre.



Construit en 1844, ce lavoir a été utilisé jusque dans les années 60, puis délaissé, il a fini par disparaître sous une gangue végétale.

Il a fallu le travail acharné de bénévoles de la commune pour le sortir de l'oubli. Défrichage, nettoyage des abords, restauration de l'escalier d'accès... Ils ont travaillé, tous les mardis matin, pendant plusieurs mois et par tous les temps.

Des entreprises et les services techniques ont ensuite pris le relais pour refaire la toiture, jointoyer les pierres, végétaliser le site... La fresque murale intérieure a été réalisée par Matthieu Lipinski (Visualspray) artiste de Rugy.

Jocelyne Emmendoerffer, maire, et Guy Neveux 1^{er} adjoint, ont, dans leurs discours respectifs, remercié chaleureusement l'équipe de bénévoles et toutes les personnes qui ont participé à la renaissance de ce beau patrimoine communal.

Cette manifestation s'est poursuivie par une «saucisses party», orchestrée de main de maître par l'interassociation.



Samedi 19 octobre 2024



80^e anniversaire de la libération à Argancy

L'année 2024 étant celle du 80^e anniversaire de la libération de nos villes et villages de la Moselle, l'UNC Vigy, en association avec le Club de l'Est des Véhicules Militaires de Vigy (CEVM), organise un week-end de mémoire les 19 et 20 octobre 2024.

Samedi 19 octobre 2024, de 16 h 10 à 16 h 40, une quinzaine de véhicules (jeeps, command car, JMC, etc) s'arrêteront dans notre village à la rencontre des habitants. Les conducteurs et accompagnants seront en tenue de soldats américains de 1944. Ils feront une halte de 15 à 20 minutes devant la mairie où une médaille commémorative nous sera remise afin de marquer ce 80^e anniversaire.

A cette occasion, les habitants pourront, s'ils le souhaitent, découvrir les véhicules, prendre de nombreuses photos souvenirs, discuter avec les membres du CEVM et partager des instants de l'histoire de la libération.

Dimanche 20 octobre, une manifestation mémorielle sera organisée à l'espace gare de Vigy de 10 h à 17 h.



Dimanche 24 novembre 2024

Repas des seniors

12 h 00, à la salle des fêtes

Si vous avez 62 ans et plus, notez d'ores et déjà dans vos agendas, la date du 24 novembre 2024 à partir de 12 h à la salle des fêtes où vous serez conviés au traditionnel repas qui vous est dédié.

Les invitations personnelles vous parviendront ultérieurement par voie postale.

Maisons fleuries 2024



Le concours des maisons fleuries n'a pas eu lieu cette année. En effet, les conditions climatiques catastrophiques du 1^{er} semestre ont empêché (ou retardé) le fleurissement de nos fenêtres et jardins.

La commission fleurissement profite de cette interruption pour revoir son concept des "maisons fleuries" pour 2025.

Merci de votre compréhension.

Dimanche 5 janvier 2025

Voeux du maire à la population et accueil des nouveaux arrivants

15 h 00, à la salle des fêtes



Les associations ont la parole

35 ans d'existence pour Argancy pétanque

Né de la volonté d'un petit noyau d'amateurs, Argancy pétanque a vu le jour en 1989.

Pour marquer ses 35 ans, une journée festive a été organisée avec un tournoi auquel ont participé les licenciés dont les membres de la section handicapée, les jeunes de l'école de pétanque mais aussi les non-licenciés de la commune.

En effet, une invitation avait été adressée à tous les habitants de la commune.

Cette invitation était aussi une reconnaissance envers les différentes municipalités qui se sont succédées depuis 1989. Pascal Etienne, le président l'a retracé : « au fil des années, les municipalités ont contribué financièrement et matériellement à améliorer nos conditions de jeu. D'abord en 1992, avec la construction du local et de la galerie, puis en 2011, avec la construction du boudrome couvert. Beaucoup de clubs nous envient nos installations quand ils viennent jouer. »

Le club compte actuellement 112 licenciés avec une section pour personnes en situation de handicap et une école de pétanque.

Le président n'a pas manqué de remercier les anciens qui ont permis la création du club ainsi que les différents comités qui ont su garder les valeurs.

La municipalité s'est exprimée par le biais de Guy Neveux, premier adjoint en charge des associations : « Nous sommes conscients que les associations du village apportent de la convivialité. C'est pourquoi, nous leur apportons notre soutien et cette relation passe par le dialogue. »

Comité

Président : Pascal Etienne

Vice-président : Claude Pierson

Trésorier : Gérard Etienne

Trésorier adjoint : André Blanchot

Secrétaire : Robert Hermet

Secrétaire adjointe : Liliane Zannol

Assesseurs : Madeleine Albert, Bernard Brocker, Catherine Luce, Frédéric Wilhem

Argancy pétanque a reçu le label Handi-Pétanque qui concrétise les efforts du club en faveur des joueurs handicapés.



ACP d'Olgy

Finale du trophée des Rois : 31 500 € pour Rafaël Lorraine

614 chevaux et cavaliers amateurs du Grand Est ont participé à la finale de saut d'obstacles du Trophée des Rois organisé par l'Ecurie d'Olgy. Le Trophée des Rois est un circuit de concours de saut d'obstacles qui se déroule en plusieurs étapes.

Parrain de l'association Rafaël Lorraine depuis 2019, le Trophée des Rois collecte des fonds pour réaliser des rêves d'enfants malades dans les services de cancérologie des hôpitaux de la région. Chaque concours-étape reverse une partie de ses engagements à l'association Rafaël.

Cette année, les cavaliers ont collecté la somme de 31 500 €.



Jocelyne Emmendoerffer, maire, a remis le prix de la municipalité à Alix Auter devant Isaure Brand et Elise Sesmat.



Association Rafaël

Sa mission : faire rêver les enfants pour leur donner un moral et une énergie permettant de gagner le combat contre la maladie et leur faire vivre des moments inoubliables.

L'action individuelle part du rêve d'un enfant et n'est organisée que pour lui. C'est souvent une rencontre avec une idole ou un évènement à vivre.

Les sorties pour des groupes suite à des propositions du monde associatif, sportif ou culturel qui permettent aux enfants de vivre ensemble des moments intenses et ludiques.

Association Rafaël
11 rue des Verts Près
57530 COLLIGNY

Contacts :

Denis Bettinger : 06 85 80 04 86

Roland Nomine : 06 89 85 92 33

Astrid Kieffer : 06 83 79 20 59



L'association présente pour le Trophée des Rois

CYVM

Champions de France des croiseurs légers

L'équipage formé de Pascal Carmier et d'Eric Subira a participé au championnat de France 2024 des croiseurs légers à Annecy.

Pascal Carmier, licencié depuis toujours au Club de voile de Metz-Olgy, était à la barre du voilier vainqueur.

Eric Subira est ex-président du CYVM. Tous deux animateurs sportifs et régatiers d'expérience, ont remporté le championnat de France 2024 des croiseurs légers.



Tennis Club d'Argancy

Une année exceptionnelle pour le TCA !

Avec 4 équipes engagées dans le championnat printemps et 4 équipes qui finissent premières, c'est maintenant des jeunes du club qui se distinguent au sein de tournois mosellans.

Ainsi Maud (membre du TCA) et Elliot (entraîneur de nos jeunes) se sont fait remarquer en remportant le tournoi de Metz Paraiges (SMEC).

Elliot Marchal, jeune issu de nos écoles, continue sa progression tennistique et pourrait atteindre cette année le classement de 4/6.

Le club reprend avec confiance et le soutien des élus cette nouvelle saison 2024/2025 avec pas moins de 10 joueurs 3^e série et 1 joueur 2^e série.

Encore une fois, appel est fait à la gente féminine pour essayer, l'année prochaine, de remonter une équipe.



Activités associatives et éventuelles nuisances sonores

L'association Quad 9 actuelle s'est considérablement transformée par rapport à l'ancienne structure : son nouveau président et les membres du comité, de concert avec la municipalité, ont travaillé d'arrache-pied pour mettre en place une nouvelle organisation et de nouvelles règles qui satisfont le plus grand nombre.

L'article 8 de la convention signée le 30 janvier 2024 entre Quad 9 et la municipalité stipule entre autre :

- l'association veillera à la mise aux normes sonores des véhicules évoluant sur le circuits (pots d'échappement normalisés) ;
- l'association s'engage à limiter à 10 le nombre de véhicules évoluant en même temps ;
- l'association s'engage à aménager la piste pour les lignes droites, sujette à la vitesse bruyante.

De nombreux contrôles de bruit ont été effectués à des heures diverses par des personnes différentes (municipalité et forces de l'ordre), afin de constater s'il y avait des nuisances.

Il s'est avéré que les nuisances sonores générées par l'autoroute A4 et surtout par la Rd1 étaient bien plus importantes et gênantes que celles générées par l'activité « quad », ce qui a été confirmé par plusieurs habitants de Rugy que nous avons interrogés.

Le président de l'association s'est personnellement engagé à faire respecter ladite convention, notamment en ce qui concerne les horaires et les jours d'utilisation.

Certains d'entre vous se souviennent peut-être, qu'il y a quelques années, faute d'encadrement sérieux du comité en place à l'époque, le terrain était régulièrement squatté par des jeunes qui s'y défoulaient quels que soient le jour et l'heure.

La solution parfaite n'existant que très rarement, la municipalité oeuvre systématiquement pour que la plus large majorité de nos habitants soit satisfaite.



Le chat Philippe Geluck



« Colère et intolérance sont les ennemis d'une bonne compréhension. »

Gandhi

Les jeux olympiques expliqués aux enfants

Jérôme Szymanski, marathonien (New York en 2022), qui a été sélectionné pour porter la flamme Olympique à travers les rues de la ville de Metz le 28 juin, est intervenu successivement dans les deux classes de la maternelle pour présenter la genèse des jeux et les valeurs de l'olympisme. Il a présenté aux enfants les divers sports en compétition, les médailles et leur a parlé du relais de la flamme dans notre département.

Il est venu accompagné de mascottes des JO ainsi que de torches en modèles réduits. Les élèves ont donc vécu à leur manière le relais d'une flamme fictive dans la cour de récréation.

Les jeunes élèves et les enseignantes ont chaleureusement remercié M. Szymanski de son intervention de qualité et à la portée de tous.



Samedi 10 Août, Jérôme Szymanski a pris le départ, avec les 20023 autres participants, du marathon pour tous des jeux olympiques de Paris 2024. Un tracé exceptionnel de 42,195 km, au contact de l'histoire puisqu'il suit le trajet emprunté par des milliers de femmes en 1789 pour crier leur détresse au roi et le faire revenir de Versailles à Paris. Départ de l'Hôtel de ville à Paris, arrivée sur l'Esplanade des invalides.

Une fin d'année scolaire au pas de course sous la pluie

Le 1^{er} juillet 2024, tous les élèves de l'école élémentaire d'Argancy ont participé à un cross qui s'est déroulé autour des étangs pour clore cette année scolaire. Après s'être entraînés sérieusement la semaine précédente, les 70 élèves, répartis en cinq groupes, ont parcouru entre 800 et 1200 mètres selon leur niveau.

Les parents se sont investis dans l'organisation de cet événement ainsi que la municipalité qui a offert les casquettes aux enfants, les médailles aux vainqueurs et les boissons.



Pluie du matin, n'arrête pas le pèlerin !





Un grand bravo à tous nos petits champions !

Petit retour avant le grand départ en 6^e

Six élèves de CM2 ont sacrifié quelques heures de leurs précieuses vacances pour retourner à l'école, pendant quatre matinées dédiées aux révisions.

Mme Gobet, directrice de l'école élémentaire et enseignant au CM2, leur a concocté un programme sur mesure consacré aux quatre principales notions de maths et de français. Les enfants ont ainsi consolidé leurs acquis et ont remédié, si besoin, aux difficultés rencontrées dans ces deux matières.

Ils sont désormais prêts pour aborder leur entrée en 6^e en toute sérénité !



Rentrée des classes

Combien ça coûte?

Dans le cadre de l'engagement de la municipalité à soutenir les familles, la mairie prend en charge les fournitures scolaires.

Chaque élève reçoit un lot de fournitures pour bien démarrer l'année.

Les transports scolaires prévus dans le cadre des activités éducatives sont également financés par la mairie. Cela inclut les visites culturelles, les excursions pédagogiques et les activités sportives extérieures organisées par nos écoles.

A titre d'information, les dépenses engagées au titre des fournitures et sorties scolaires pour la période **2023/2024** représentaient la somme de **22 350 €**.

Effectifs pour l'année scolaire 2024/2025

Ecole maternelle : 43 élèves

- 19 petits, 10 moyens, 14 grands, répartis comme suit :

Petite et moyenne section : Mme Dorn et Mme Payonne

- 19 petits et 4 moyens (temps partiels)
- Moyenne section et grande section : Mme Sellès
- 10 moyens et 14 grands.

Ecole élémentaire : 73 élèves

- 22 CP : Mme Thomas-Renouf
- 12 CE1 / 5 CE2 : Mme Tazi-Zerbin
- 6 CE2 / 12 CM1 : Mme Jung
- 7 CM1 / 9 CM2 : Mme Gobet, directrice

Une rentrée sucrée pour les parents et les enfants de la maternelle





CP



CE1/CE2



CE2/CM1



CM1/CM2

Accueil périscolaire

Site d'Argancy :
1 rue des Sablières 57640 Olgy
Tél : 03 87 77 72 50
Courriel : jeunesse.argancy@cias-rivedroite.fr



CIAS de la Rive Droite
2, rue des écoles
57300 Trémery
Tél : 03 87 40 12 00
contact@cias-rivedroite.fr

Les enfants du périscolaire jouent à la pétanque



Le périscolaire d'Argancy, géré par le CIAS rive droite, a proposé pendant deux trimestres en collaboration avec Argancy-Pétanque, des entraînements sous la houlette de Robert Hermet et André Blanchot, ceci dans le cadre du projet "entre les générations". Les enfants étaient heureux d'y participer.



Multi-accueil pour les plus petits

Le CIAS de la Rive Droite propose un service de garderie pour les enfants de 10 semaines à 6 ans.
9 familles d'Argancy utilisent le service soit 11 enfants.

Renseignements et inscriptions :
Tél : 03 87 40 10 25
Courriel : multi-accueil.crf@orange.fr



Echo de nos collectes

Depuis le début de cette année, la générosité est en recul. Pour 225 prélèvements prévus sur nos collectes en commune, 206 personnes se sont présentées et 170 poches ont été prélevées. Nous avons toutefois connus des résultats en augmentation sur le site industriel de Stellantis où 100 personnes se sont présentées pour 75 attendues. 90 poches ont pu être prélevées.

Une première collecte sur la base logistique AGCO a connu un véritable succès ; 66 personnes présentées pour 60 attendues et 50 poches prélevées.

Une grande satisfaction pour notre amicale, le nombre de « premier don ». 66 personnes ont fait ce geste pour la première fois. Un gage pour l'avenir. Restons mobilisés pour les dernières collectes de l'année sur notre secteur.

Toutefois, notre activité est limitée en raison d'un manque de bénévoles.

**Prenez rendez-vous
pour donner votre sang**



La prise de rendez-vous facilite l'organisation des collectes et surtout limite les temps d'attente. Simple d'utilisation, une application permet de déplacer voire d'annuler son rendez-vous. Depuis sa mise en place, de nombreux donateurs l'utilisent.

Pour ce faire :

- L'application Don de sang pour smartphone
- <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

Prochaines collectes

- Le lundi 30 septembre à la MJC d'Ay-sur-Moselle de 15 h 30 à 19 h 00.
- Le mardi 26 novembre à la salle polyvalente d'Ennery Flévy de 15 h 30 à 19 h 00.
- Pour le personnel de Stellantis, le jeudi 10 octobre de 8 h 00 à 12 h 00.

ÉFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

DON DE SANG
EN 1H
j'ai sauvé
3 VIES
et VOUS ?
qu'attendez-vous ?

Bibliothèque



Horaires d'ouverture

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 14h00-19h00

Vendredi : 15h30-18h00



Bibliothèque municipale d'Argancy

Le rendez-vous des passionnés de lecture

La bibliothèque municipale est un lieu de convivialité et de partage pour tous les amoureux des livres. En 2023, elle a accueilli avec joie 248 adhérents, dont 46 nouveaux venus qui ont rejoint cette communauté passionnée.

Tout au long de l'année, ce sont plus de 6100 livres qui ont circulé entre les mains des lecteurs, témoignant du plaisir renouvelé de la découverte.

C'est bien plus qu'un simple lieu de prêt de livres, c'est un espace chaleureux où chaque visiteur est accueilli avec attention et bienveillance. Chaque lecteur peut profiter des conseils et être orienté vers des lectures qui le passionnent.

En plus des conseils de lecture, la bibliothèque propose des animations conviviales. Parmi elles, une initiation aux pastels gras est prévue, une belle occasion de découvrir une nouvelle passion !

Réservez vos livres en ligne

Pour encore plus de confort, il est possible de consulter la disponibilité des ouvrages et de réserver en ligne depuis chez vous via le site :

www.bibliotheque-argancy.fr

Une invitation à profiter pleinement de la richesse de la bibliothèque, toujours plus proche de vous, pour des moments de lecture agréables et accessibles à tous.



Initiation au pastel gras



Quand ?

Mardi 10 décembre 2024 à 16 h 30

Avec qui ? Laurence Lognon

Durée ? 2 H

Jauge maximale :

- 10 enfants de 6 à 12 ans
- 15 pour parents-enfants de 5 à 12 ans

Lors de cet atelier, vous explorerez les techniques de base du pastel gras de façon ludique, en travaillant les aplats et les fusions de couleurs. Découverte ou redécouverte, nous apprendrons à dessiner avec les pastels et décliner ses effets sur des fonds de couleurs foncées.

Ces petits bâtonnets offrent une infinité de possibilités... Avec sa texture riche et ses couleurs lumineuses, le pastel gras est un outil fascinant à utiliser. Chacun réalisera une ou plusieurs illustrations au format A4 et carte postale sur le thème de Noël. Laurence vous accompagnera dans le processus créatif, avec une phase d'exercices pour appréhender les différentes techniques utilisées, puis une phase d'observation et d'échanges.



Dessin au pastel de Laurence Lognon

Cercle de lecture : une nouvelle page s'ouvrira à l'automne

Après la pause estivale, les membres du cercle de lecture de la bibliothèque d'Argancy vont reprendre en septembre leurs rencontres mensuelles sous la responsabilité de Liliane Zannol.

Les lectrices s'expriment sur ce que leur apporte cette activité. « C'est super ! Ces moments nous permettent d'échanger nos points de vue souvent différents sur ce que nous lisons et sur les auteurs connus ou moins connus que nous découvrons. La bibliothèque, par sa diversité, et les échanges, nous ouvrent à différents styles vers lesquels nous ne serions pas allées spontanément. »

Si vous souhaitez rejoindre et agrandir ce cercle de lecture, contactez la bibliothèque.

Tél : 03 87 61 81 88



Entrez dans la musique dès 4 ans !

Les cours collectifs de formation musicale durent 1 h 30.
Les cours individuels d'instruments durent ½ heure, les pratiques collectives durent 1 heure.

En formation musicale, la durée du 1er cycle est de 4 ans et de 3 ans pour le second cycle.

Le 1er cycle peut être précédé de deux années d'éveil musical pour les élèves âgés de 4 et 5 ans et d'une année d'initiation pour les élèves âgés de 6 ans.

Le 1er cycle est dédié aux élèves de 7 à 12 ans (environ) et le 2ème cycle est dédié aux élèves de 13 ans à 16 ans (environ).

Les adolescents et les adultes sont inscrits dans un cursus spécialisé.

Renseignements et inscriptions

Nouveauté cette année, les réinscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 sont réalisées en ligne et le paiement qui peut se faire en 3 fois, s'effectue au secrétariat de l'école (paiement par chèques, espèces ou chèques ANCV).

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail : eimd.secretariat@gmail.com.

Instruments proposés

Accordéon
Basse électrique
Chant individuel
Chant choral

Clarinette

Flûte traversière

Guitare classique et électrique

Percussions

Piano

Saxophone

Trombone

Trompette

Tuba

Violon

Violoncelle

Chant choral
Ensemble junior
Musiques actuelles

Danse

Eveil
Danse classique
Modern Jazz
Tango argentin

Fête de la musique



École Intercommunale de musique et danse
8 rue du Château 57365 Ennery

OSEZ la MUSIQUE !

NOUVEAUTÉ
cours de :
- Clarinette
- Basse électrique
- Violoncelle

OSEZ la DANSE !

Bienvenue à notre nouveau chef !

Vents d'Est a donné, au printemps, plusieurs concerts dans les communes de l'intercommunalité notamment Flévy, Trémery et Ennery pour le dernier concert de sa saison 2023/2024 suivi du traditionnel barbecue de fin d'année, l'occasion de réunir le comité et les musiciens pour un moment convivial.

C'était aussi la dernière fois que Lionel Valéri, en poste depuis 7 ans et chef très apprécié de tous, dirigeait cette formation. Il part vers d'autres aventures mais restera en relation avec Vents d'Est.

C'est donc un nouveau chef qui prendra ses fonctions dès la reprise des répétitions le 7 septembre en la personne de Sébastien Mercet, tubiste et musicien professionnel à la musique de l'Arme Blindée de Cavalerie de Metz, Harmonie Municipale de Metz et professeur de tuba dans différentes structures de la Région.

Camille Thiollier musicienne clarinetteste restera la cheffe assistante.



Camille Thiollier, Lionel Valéri et Sébastien Mercet



Concert du 18 mai
à Trémery



Concert du 8 juin à Flévy



Lionel Valéri et Françoise Tutin,
présidente de l'association

Au programme

Concerts déjà programmés pour la saison 2024/2025 :

- Dimanche 6 octobre 2024 Concert à la FIM de Metz dans le cadre de l'opération « Nos orchestres ont du talent ».
- Samedi 7 décembre 2024 à 20 h salle des fêtes d'Argancy.
- Dimanche 5 janvier 2025 à 15 h Espace 17 Ennery.
- Samedi 29 mars 2025 à 20 h salle Flévy / Ennery avec trois orchestres sur scène pour fêter les 130 ans du cinéma.



Des hirondelles protégées et des nids intouchables

L'hirondelle, cette grande voyageuse, peut parcourir 6 000 km pour venir se reproduire dans nos contrées au printemps. Comme beaucoup d'espèces d'oiseaux, leur nombre ne cesse de diminuer suite à la destruction de leur habitat.

Cinq espèces sont présentes de mars à septembre en France. Les plus connues sont l'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique (ou hirondelle de cheminée).

Outre leur plumage différent, ces deux espèces ne construisent pas leur nid aux mêmes endroits :

- l'hirondelle de fenêtre s'installe à l'extérieur des bâtiments, sous les avant-toits en général.
- l'hirondelle rustique préfère l'intérieur des bâtiments tels que les granges, garages, écuries, etc.

Les femelles pondent deux à trois couvées de 4 ou 5 oeufs au cours de la saison. La période d'incubation est de 15 jours et les petits s'envolent au bout de 19 à 21 jours.



Règles de cohabitations

Si votre maison ou vos dépendances abritent des hirondelles vous pouvez, pour éviter d'être incommodé par leurs déjections, poser sous le nid un « tapis de protection » :

- un simple papier journal en intérieur, que vous pourrez changer tous les jours ;
- une planchette en bois ou en plastique en extérieur que vous pourrez nettoyer facilement au jet d'eau.

Espèce en danger

Les effectifs d'hirondelles ont diminué de 30% au cours de ces 10 dernières années.

Parmi les causes de raréfaction, la destruction de leurs habitats favorables :

- moins de zones humides ;
- difficulté d'accès aux matériaux pour construire leur nid ;
- moins d'insectes en raison de l'utilisation de produits phytosanitaires et des élevages en plein air ;
- destruction des nids ;
- suppression ou rénovation des bâtiments anciens au profit de constructions sans aspérités, hermétiques ...

Le réchauffement climatique avec la répétition d'épisodes météorologiques défavorables nuit au bon déroulement de leurs cycles biologiques.

Lourdes sanctions

En France, toutes les espèces d'hirondelles bénéficient d'un statut de protection par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature (article L411-1 du code de l'environnement et arrêté ministériel du 29/10/2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français).

« Il est interdit en tout temps de détruire ou de porter atteinte aux hirondelles, ainsi qu'à leurs nids (même inoccupés) ou à leurs couvées ».

Il s'agit d'un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 15000 € d'amende (article L415-3 du Code de l'environnement).



Stop aux branches qui dépassent sur la voie publique

Pour la sécurité de tous, pensez à entretenir régulièrement les plantations provenant de votre propriété et débordant sur la voie publique :

- les trottoirs doivent être laissés libres pour les piétons,
- les buissons et arbustes doivent être taillés afin de ne pas cacher les panneaux de signalisation ou l'éclairage public
- dans les virages, vos plantations ne doivent pas diminuer la visibilité des conducteurs.

Cet entretien, qui peut s'avérer fastidieux et pénible pour certains, permettra d'éviter tout accident et contribuera à l'esthétique du village.

De même, il peut arriver que vos plantations débordent sur la propriété de votre voisin. Il faut aussi les entretenir. Avant de les couper, prévenez-le poliment et arrangez-vous ensemble pour convenir des meilleurs jours et horaires. Cela facilitera les relations de bon voisinage.



Stop au bruit

Enfin et pour rappel, les horaires autorisés pour effectuer vos travaux de bricolage ou de jardinage bruyants sont réglementés par l'arrêté municipal n°52/2013 en date du 21 août 2013 :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

La police municipale

Stop aux feuilles qui traînent sur les trottoirs

L'automne arrivant à grands pas, il est rappelé que l'occupant d'un logement (propriétaire, locataire ou usufruitier) doit entretenir la partie de trottoir située devant chez lui, jusqu'au caniveau : mauvaises herbes, feuilles mortes, déneigement.

En cas de chute, il est responsable et ce n'est pas, comme on pourrait le croire, la municipalité.



Le territoire de la communauté de communes représente 20 communes : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.

Donnez une nouvelle vie à vos objets !

Une donnerie est ouverte à la déchèterie de Talange

Depuis le 8 juillet 2024, la communauté de communes Rives de Moselle a mis en place une donnerie au sein de la déchèterie de Talange.

Accessible durant les horaires d'ouverture, cet espace de gratuité favorise l'entraide entre les habitants du territoire. Le concept est d'y déposer des objets (toujours fonctionnels) dont on ne se sert plus et de récupérer ceux qui nous intéressent.

Quelques règles :

- la donnerie est destinée aux seuls particuliers (les revendeurs dans les brocantes et vide-greniers ne sont pas les bienvenus) ;
- pas de troc, pas de réciprocité, tout est donné ou déposé sans contrepartie. Le plaisir d'offrir et celui de recevoir ;
- un box aménagé de 30m² situé à l'entrée de la déchèterie constitue l'espace dédié à cette donnerie. Merci de respecter la propreté du lieu.

Objets refusés :

- vêtements
- objets dangereux ou coupants
- plantes
- vaisselle
- fournitures scolaires
- matériel de pêche
- produits dangereux



Ne jetez plus, réparez !

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Rives de Moselle et l'ADEME ont créé « Répar'Acteurs » un réseau de professionnels capables de réparer vos biens.

Ces artisans Répar'acteurs, par leur compétence, leur savoir-faire et leur engagement, mettent à l'honneur la réparation de vos biens et équipements avant tout remplacement par un objet neuf !

Sur vos territoires, dans votre centre-ville, les adhérents Répar'acteurs affichent dans leur boutique le logo Répar'acteurs « Je répare et ça repart ! ».

Pour trouver un artisans consulter l'annuaire en ligne :

<https://www.artisanat.fr/annuaire-repar-acteurs>



Crèches, toutes proches de chez vous

Tout P'tits Rives Talange

La structure Multi-accueil de Talange possède 60 places d'accueil et est gérée par la Maison Bleue.

Le plus de la structure est de proposer un accueil occasionnel qui permet aux parents de faire garder leur enfant quelques heures par semaine en fonction de leurs besoins.

Des places sont disponibles tout au long de l'année.



Contact :

Directrice : Mme Lisa Muller

Tél: 03 56 69 00 00.

Courriel : Talange1@la-maison-bleue.fr

Tout P'tits Rives Talange

262 rue de Metz - 57525 Talange

Horaires d'ouverture :

- 7h00 - 18h30 du lundi au vendredi

Tout P'tits Rives Mondelange

Tout comme Talange, la crèche de Mondelange possède 60 places d'accueil et propose aussi de la garde occasionnelle.

Le bâtiment s'étend sur près de 900 m² et possède deux espaces extérieurs, un patio et des jeux pour enfants.

La structure est gérée, comme celle de Talange, par la Maison Bleue.



Contact :

2 boucle de la Sente

57300 Mondelange

26 juin 2024

Riv'Apéro

Un Riv'Apéro a été organisé au CYVM le 26 juin dernier à partir de 18 h, où tout un chacun pouvait venir rencontrer Monsieur Julien Freyburger, Président de notre communauté de communes Rives de Moselle, pour échanger sur les problématiques rencontrées dans nos villages.

Une communication a largement été faite en amont au sujet de cet évènement, par Rives de Moselle et notre commune (flyers dans les boîtes aux lettres, illiwap etc...)

Pendant ce temps d'échange, il a été évoqué longuement, entre autres sujets fort intéressants, le problème des intrusions des gens du voyage dans notre commune. Le Président a répondu à toutes les questions posées, bien conscient que notre communauté de communes devait avancer sur ce sujet épineux. Il a toutefois indiqué qu'il n'était pas aisé de trouver un terrain sur le territoire de Rives

de Moselle pour ces communautés, aucune commune ne faisant l'effort de proposer, dans la mesure de ses possibilités, un terrain pour les accueillir.

Triste constat toutefois : en dehors des élus, de personnes extérieures, à peine 5 personnes de la commune étaient présentes.



N'est-ce point à ces moments d'échanges qu'il faut être présent pour porter à la connaissance de vos élus vos préoccupations ? Gageons que la prochaine fois, plus de monde fera le déplacement !

La commune équipée du dispositif Géoœur

Géoœur et défibrillateurs : une alliance pour sauver des vies

90 % des victimes d'arrêt cardiaque ne bénéficient pas d'un défibrillateur avant l'arrivée des secours.

Et si votre collectivité changeait les choses avec Géoœur ?



Innov. Alerter. Sauver



Modèle d'équipement

Dans la lutte contre les arrêts cardiaques, chaque minute compte. C'est dans ce cadre critique que notre commune a récemment intégré le dispositif Géoœur en combinaison avec les défibrillateurs externes automatisés (DEA), créant ainsi une synergie précieuse pour sauver des vies. C'est pour cela que vous verrez prochainement un équipement au dessus de 3 défibrillateurs à :

- RUGY (Mairie annexe)
- ARGANCY (Mairie)
- OLGY (Fermette)

Un petit rappel sur les **Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)** qui sont installés dans nos villages !

Les **DEA** sont des appareils portables qui délivrent un choc électrique au cœur **en cas d'arrêt cardiaque**. Ils sont conçus pour être utilisés par des personnes non formées en soins médicaux, grâce à leurs instructions vocales et visuelles qui guident l'utilisateur tout au long du processus.



Et avec Géocœur, comment ça fonctionne ?

Comme vous l'avez bien compris, l'intérêt est de pouvoir disposer rapidement d'un défibrillateur en cas d'arrêt cardiaque.

La mission de Géocœur est de prévenir les personnes situées à proximité du défibrillateur qu'un arrêt cardiaque a lieu dans un secteur proche. Cela est possible grâce à un dispositif qui met en connexion l'appareil Géocœur avec les services de secours. Si l'état de la victime nécessite l'utilisation d'un défibrillateur, les secours déclenchent à distance un double signal sonore et lumineux vers le boîtier Géocœur le plus proche de la victime.

Les passants ou personnes domiciliés à proximité du Géocœur activé sont alertés par ces signaux, ils scannent alors le QR code du boîtier avec leur téléphone portable qui leur indique où apporter le défibrillateur grâce à un système GPS (ou bien en connaissant l'adresse).

Des résultats concrets

L'intégration de Géocœur avec les défibrillateurs externes automatisés représente une avancée significative dans la gestion des urgences cardiaques. En facilitant la **localisation rapide des défibrillateurs** et en optimisant la coordination des secours, cette initiative renforce la capacité de notre commune à réagir efficacement aux crises cardiaques et **à sauver des vies**.

Grâce à cette synergie, nous faisons un pas important vers une communauté qui s'entraide et plus sûre.



HABITANTS DE ARGANCY

LA FIBRE EST DISPONIBLE.

Dans votre commune, près de **744 habitants et entreprises** sont déjà éligibles à la fibre optique et peuvent bénéficier d'une connexion ultra rapide et de tous les avantages du numérique au quotidien. Aujourd'hui, près de **485 habitants** sont déjà passés à la fibre. Vous aussi testez l'éligibilité de votre logement dès maintenant sur notre site :

<https://eligibilite-fibre.altitudeinfra.fr/dsp/AI-RESO>



La fin du réseau cuivre est annoncée officiellement à **partir de 2025**. La fermeture du réseau historique se fera progressivement par lot de communes avec une fin totale prévue en 2030.

Il est donc important de démarrer la transition de l'Adsl vers la Fibre Optique le plus tôt possible.

Vous êtes éligibles !

1. Sélectionnez l'un des **opérateurs** présents sur le réseau **Resoptic**.
2. Convenez d'un **RDV** avec lui afin qu'un technicien procède au **raccordement** fibre de votre domicile.
3. Scannez le **QR Code** ci-contre pour préparer votre raccordement.



Vous n'êtes pas éligibles !

Nous vous invitons à patienter encore un peu car des travaux complémentaires peuvent être nécessaires.

Pour plus d'informations sur les travaux en cours dans notre secteur, consultez notre page travaux :



RESOPTIC
by altitude infra.

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)

Tél : 03 87 56 46 46

7 j/7 de 8h30 à 16h00

Hôpital d'instruction des armées Legouest
Rue des Frères Lacretable - 57070 Metz



Vous avez choisi de vivre dans notre village

Vous devez vous inscrire à la mairie avec votre livret de famille et une pièce d'identité. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.



À votre service

La mobilité : notre préoccupation à tous

Comme chacun le sait, notre commune n'est pas très bien desservie en transports en commun et la communauté de communes, via son plan de mobilité simplifié qui vous avait été soumis, n'apporte pas de solution immédiate pour les communes de la rive droite, ne serait-ce que pour se rendre dans les gares de la rive gauche, dans les centres commerciaux environnants, etc.

Au vu de ce constat, il nous a semblé une bonne idée de proposer à la population la possibilité de se rendre gratuitement vers les pôles d'attractions environnants (par exemple : la zone commerciale Auchan, le marché d'Hagondange ou la gare de Maizières-lès-Metz, etc).

Mais, pour ce faire, nous avons besoin de vous et c'est la raison pour laquelle nous vous avons consultés par flyer et par illiwap pour connaître vos besoins.

Cette consultation qui a pris fin le 31 août 2024 a fait ressortir un besoin concret et c'est fort de ce constat que nous allons mettre en place des rotations mensuelles, en minibus, vers les destinations les plus demandées, à savoir : le centre commercial Auchan et le marché d'Hagondange.

Dans un premier temps, il s'agira d'un test qui pourra être peaufiné si besoin.

Si vous avez répondu par la positive à cette enquête, nous vous contacterons personnellement dès que les rotations et les modalités seront fixées.



Un grand merci à toutes les personnes qui ont pris le soin de répondre à cette enquête.

Stop info

Formation premiers secours

Une nouvelle session de formation "PREMIERS SECOURS" a été proposée et c'est près de 50 inscriptions que nous avons reçues.

Nous attendons les dates définitives qui, à l'heure de la mise sous presse de ce bulletin, ne sont pas arrêtées.

Nous communiquerons ces dates par les voies habituelles (PANNEAU POCKET, site internet, presse locale...)



Nouvelles installations

Changement de propriétaire
et nouveau nom

Restaurant LE VILLAGE

29 rue de Metz
OLGY
57640 ARGANCY
Tel : 03 87 60 93 65

Changement de propriétaire

A compter du 9 septembre
2024, réouverture du dépôt de
pain :

AUX SAVEURS D OLGY

31 A Rue de Metz
OLGY
57640 ARGANCY

Immobilier

IAD FRANCE

Mme Julia Walter
57640 ARGANCY
Tel : 06 99 29 80 06
julia.walter@iadfrance.fr

Soutien scolaire

Cours particuliers de
mathématiques,
tous niveaux à domicile

Mme Laurence Leblond
57640 ARGANCY
Tel : 06 88 14 79 92
laurence.leblond57@free.fr

Déclarations préalables

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Margraff Arnaud	17 rue du Calvaire à Rugy	Clôture et abri de jardin
Falzone Salvatore	10 rue des Prés à Argancy	Remplacement d'une fenêtre
Wrobel Luc	1 rue des Bouvreuils à Argancy	Clôture
Petit Léa et Riouallon Ronan	8 rue de la Bergerie à Rugy	Rénovation d'une maison
Smit Georges	7 rue des Tilleuls à Argancy	Remplacement de la porte de garage
ACBAT	M. Fuhrmann 4 rue des Bleuets à Olgy	Pose de panneaux photovoltaïques
Dedon Francis	24 rue de Bussière à Argancy	Ravalement de façade
Sapena Sébastien	5 rue des Tilleuls à Argancy	Construction d'une extension
Bechler Grégory	6 rue des Roses à Olgy	Suppression d'un muret et création d'une place de parking
Mahé Christophe	9 rue des Vignes à Rugy	Véranda
Spierckel Romain	7 rue des Mûriers à Rugy	Clôture
OMEQ	M. Kocmiel 7 rue de Metz à Olgy	Panneaux photovoltaïques
ATEP	6 rue Blériot à Rugy	Rénovation des menuiseries et de la façade
Boileau David	2 rue de L'église à Argancy	Ravalement de façade et véranda
Bertrand Loïc	4 rue des Chardonnerets à Argancy	Remplacement de la porte d'entrée

Permis de construire

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Marinangeli Patrice et Valérie	Lotissement « Les Pensées » à Rugy	Maison individuelle
Bruto Thomas	Lotissement « Les Pensées » à Rugy	Maison individuelle
Stalter Nicolas et Blesch Myriam	Lotissement « Les Pensées » à Rugy	Maison individuelle

Permis d'aménager

Demandeur	Adresse des travaux	Nature des travaux
Logane Immo 4 rue du 4 septembre 57280 Maizières-lès-Metz	Lotissement « Les Pensées » à Rugy 2° tranche	Création de 11 lots

À noter

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur votre bien (ravalement de façade, changement de menuiseries, chalet de jardin, véranda, etc), ceux-ci doivent **obligatoirement** faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Si vous n'êtes pas en conformité, vous pouvez régulariser en vous présentant en mairie. A défaut, c'est l'article 40 du code pénal qui s'applique. A la fin du chantier, vous devez déposer en mairie une déclaration de fin de travaux.

Etat civil

Naissances

Haron Hamoud né le 4 mai 2024
Jules Lemaire né le 16 mai 2024
Cerise Perrin née le 7 août 2024
Jarod Cocq Amann né le 25 août 2024



Mariages

Elodie Philbert et Luigi Pirrone
mariés le 1^{er} juin 2024
Sabrina Richard et Loïc Birritteri
mariés le 22 juin 2024
Laura Gaillard et Charles Renaux
mariés le 20 juillet 2024
Kanitha Sun-Kin et Jean-Christophe Ten Voorde
mariés le 31 août 2024



Inscription noces d'or

**Vous fêtez vos noces d'or,
de diamant ou plus encore,
signalez-vous en mairie!
Une surprise vous sera
réservée.**



Décès

Gilles Engel décédé le 13 juin 2024
Gérard Haut décédé le 15 juin 2024
Philippe Mangeat décédé le 20 juin 2024
Jean Herrmann décédé le 25 juin 2024
Albert Kritter décédé le 18 août 2024

24 août 2024 Baptême républicain



Florent Dutang et Florine Vignac ont choisi le baptême de la République pour leur fille Lisiana. Le baptême civil constitue un usage à travers lequel les parrains et marraines font adhérer l'enfant, de manière symbolique, aux valeurs républicaines. A cette cérémonie laïque s'attache une dimension de citoyenneté.

Bienvenue à Lisiana dans la vie républicaine !

Prochaines manifestations

Septembre

- | | | |
|----|---|--------------------|
| 15 | Course Color run | Ecole Buissonnière |
| 29 | Théâtre : la troupe L'île en joie présente « La Pince » | Ecole Buissonnière |

Octobre

- | | | |
|----|-----------------------------------|--------------------|
| 4 | Assemblée Générale | Ecole Buissonnière |
| 19 | 80° anniversaire de la Libération | UNC Vigy |

Novembre

- | | | |
|----|--|-----------------------|
| 2 | Balade des petits monstres | Ecole Buissonnière |
| 8 | Assemblée générale | Argancy pétanque |
| 17 | Bourse aux vêtements, aux jouets à la puériculture | Ecole Buissonnière |
| 22 | Soirée Beaujolais | Argancy pétanque |
| 24 | Repas des seniors | Municipalité |
| 29 | Assemblée générale | Tennis Club d'Argancy |
| 30 | Marché de Noël | Amicale du personnel |

Décembre

- | | | |
|---------|---------------------|------------------|
| 7 | Concert Vents d'Est | Vents d'Est |
| 7 ou 14 | Téléthon | Argancy pétanque |

Janvier 2025

- | | | |
|---|--|--------------|
| 5 | Voeux du maire
Accueil des nouveaux arrivants | Municipalité |
|---|--|--------------|

Mairie d'Argancy
1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



mairie@argancy.fr
www.argancy.net

